

PISCINE DU MONTE-CARLO COUNTRY CLUB ANNEE 2024

Les dispositions ci-dessous concernant les baignades et les mesures d'hygiène et de sécurité affichées à l'entrée de l'établissement, doivent être strictement observées.

* * *

Les Membres du M.C.C.C. ont libre accès à la piscine.

I - FONCTIONNEMENT

A - INSTALLATIONS

Les installations de la piscine sont à la disposition des Membres du M.C.C.C. ainsi que de leurs invités qui doivent en respecter les aménagements et le bon état.

Elles comprennent :

- * Une piscine chauffée à débordement, traitée à l'ozone, avec dispositifs de bain bouillonnant et de nage à contre-courant
- * Un solarium
- * Un snack-bar
- * Fauteuils, chaises longues, matelas, parasols, autres accessoires, dans la limite des disponibilités.
- * Vestiaires

Des serviettes de plage peuvent être vendues à prix coûtant aux Membres du M.C.C.C. ou à leurs invités qui en garderont la propriété.

B - OUVERTURE DES INSTALLATIONS

2024 : Du 3 mai au 30 septembre inclus.

Ouverture quotidienne de la piscine

- en mai et en septembre : de 10h00 à 18h00 (fermeture du bassin à 17h45)
- en juin : de 10h00 à 19h00 (fermeture du bassin à 18h45)
- en juillet et en août : de 10h00 à 19h30 (fermeture du bassin à 19h15).

Ouverture du snack-bar

- en mai : le week-end & les jours fériés de 10h00 à 17h00
- en juillet & en août : tous les jours de 10h00 à 18h00
- du 1er au 15 septembre inclus : tous les jours de 10h00 à 17h00
- du 16 au 30 septembre inclus : le week-end & les jours fériés de 10h00 à 17h00.

La Direction se réserve le droit de modifier les dates et heures d'ouverture et de fermeture de la piscine sans préavis ou bien de la fermer partiellement ou totalement à l'occasion de manifestations, incidents, réparations ou divers travaux d'entretien ainsi qu'en cas de mauvaises conditions météorologiques.

II - REGLEMENT INTERIEUR

A – DISPOSITIONS GENERALES

- 1) Les Membres du M.C.C.C. ne seront admis que sur présentation de leur carte, celle-ci étant strictement personnelle.
- 2) Les Membres du M.C.C.C. ou leurs invités en maillot de bain et/ou pieds nus, ne seront pas admis en dehors de l'enceinte de la piscine, notamment au restaurant « Le Club House » ou autres lieux dans le Club.
- 3) Aucun objet en verre, en métal ou en toute autre matière pouvant se révéler coupante ou tranchante ne doit être déposé autour de la piscine, sur sa plage ou sur le solarium.
- 4) Les Membres du M.C.C.C. ou leurs invités sont tenus à la plus grande correction autant dans le domaine vestimentaire que dans leur comportement à l'intérieur du Club vis-à-vis des autres Membres du Club et du personnel.
- 5) Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de la piscine et de ses dépendances.
- 6) Seuls les enfants des Membres du M.C.C.C. ou ceux de leurs invités seront acceptés. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés de leurs parents ou d'un adulte.
- 7) Les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou de leur accompagnateur.
- 8) Les poussettes ne sont pas acceptées dans l'enceinte de la piscine.
- 9) Les jeux de ballons dans la piscine, les matelas pneumatiques ou autres objets flottants sont interdits de même que l'utilisation d'appareils électriques (radio, TV, enceintes) ainsi que l'utilisation d'appareils photos et de caméras.
- 10) Les téléphones portables sont tolérés mais doivent être utilisés avec discrétion.
- 11) Il est interdit de fumer autour du bassin.
- 12) Les casiers mis à disposition dans les vestiaires sont à usage strictement temporaire. Ils doivent obligatoirement être vidés et laissés ouverts après chaque utilisation.
- 13) Utiliser une glacière ou apporter des boissons ou de la nourriture de l'extérieur est interdit.
- 14) Les usagers de la piscine devront adopter un comportement général conforme à la qualité et à l'éthique de l'établissement ainsi qu'à la sauvegarde de son hygiène, de sa sécurité et de sa tranquillité.
L'accès à la piscine peut être interdit à tout usager qui ne respecterait pas ces consignes.
- 15) Les consignes du maître-nageur ou du responsable du bassin doivent être strictement respectées ainsi que celles des collaborateurs du Club.

B - RESPONSABILITES

Les Membres du M.C.C.C. et leurs invités utilisent les installations balnéaires à leurs risques et périls.

Le Monte-Carlo Country Club décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte d'objets personnels, ainsi qu'en cas d'incidents survenant en dehors des heures d'ouverture des installations.

C - SANCTIONS

Les présentes dispositions énoncées ci-dessus doivent être strictement observées par les Membres du M.C.C.C. et leurs invités sous peine d'exclusion.

Aucun remboursement ne sera effectué.

D - INVITATIONS

Les invités de Membres du Club devront acquitter un droit d'entrée par personne et par jour, selon le barème suivant du 3 mai au 30 septembre 2024 inclus :

- Adultes > 45 Euros
- Enfants et jeunes gens (de 3 à 18 ans) > 35 Euros

Afin d'éviter toute situation embarrassante à leurs invités lors de l'achat des tickets d'entrée, les Membres du M.C.C.C. devront les accompagner personnellement à la caisse de la réception, munis de leur carte de membre.